

Délibération n°  
2023.002

Séance du 24/01/2023  
N° ordre : 02



**Nombre de membres**

- En exercice : 9
  - Présents : 8
  - Excusés : 1
  - Votants : 9
- dont 1 pouvoir

**VOTE : délibération  
adoptée avec**

POUR	9	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

**OBJET :**

**DEMANDES  
CHEQUES-TAXI**

**Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)  
de Saint-Pantaléon-de-Larche**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le vingt-quatre janvier deux mil vingt-trois à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 16 janvier 2023

**PRESENTS** : Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Élisabeth DEJEAN, Sophie FAGLAIN, Nadine FEUILLADE, Éric ESCLAFER, Marie-Odile MORIN, Lydie FERNANDES.

**EXCUSES** : André CHASTAN (pouvoir donné à Dominique BORDEROLLE).

**SECRETAIRE** : Élisabeth DEJEAN

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2021.015 du 30/11/2021 modifiant le règlement communal d'aide facultative suite à l'ABS ;  
Considérant le règlement communal d'aide sociale facultative ainsi approuvé ;  
Considérant les demandes de chèques-taxi présentées par la Vice-présidente du C.C.A.S ;  
Considérant que les conditions d'accès au « chèque-taxi » sont respectées ;

Après avoir examiné ces dossiers, le C.C.A.S. :

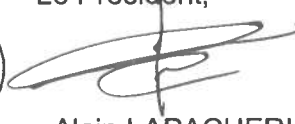
- **DÉCIDE d'attribuer pour l'année 2022 les chèques-taxi de la manière suivante :**

Bénéficiaires		Coût annuel	Prorata en cours d'année	Nombre de chèques
Numéro	Catégorie			
CQ2011/009	A	210 €	195 €	13

- **DIT que la carte du bénéficiaire et les chèques-taxi ainsi attribués sont valables uniquement pour l'année 2023.**
- **AUTORISE le Président à faire mandater à l'exploitant-taxi la participation de 15 € correspondant aux chèques attribués, ci-dessus, sur présentation d'un état détaillé mensuel avec les coupons justificatifs.**

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 24 janvier 2023,  
Le Président,



  
Alain LAPACHERIE

Certifiée exécutoire

Date de publication et de  
notification : 27/01/2023